

## Formulaire de demande d'adhésion

Pour adhérer, vous devez être un organisme communautaire qui opère un service de halte-garderie, nous faire parvenir ce formulaire accompagné d'une résolution de votre conseil d'administration et payer la cotisation annuelle de 100 \$.

1- Nom de l'organisme et de la halte-garderie (s'il y a lieu)

2- Personne responsable

3- Secteur d'intervention principal de l'organisme

4- Adresse complète

5- Téléphone

Télécopie

6- Courriel

Site internet

7- Région

8- Territoire desservi

9- Quelle est l'année d'ouverture de votre halte-garderie

10- Nombre maximum d'enfants que vous pouvez accueillir **à la fois** dans votre halte

11- Coût du service par période

12- Heures et journées d'ouverture de la halte

13- Quel est le nombre d'heures maximum de fréquentation par enfant/par semaine?

14- Appliquez-vous un projet éducatif ou un programme d'activités éducatives?      oui      non

Si oui, lequel?

15- Recevez-vous du financement du ministère de la Famille pour votre halte-garderie?      oui      non

Si oui, quel est le montant de votre subvention?

16- À part la halte-garderie, quels services votre organisme communautaire offre-t-il aux familles?

17- Réservez-vous votre halte-garderie aux parents qui participent à vos activités ou l'offrez-vous à l'ensemble des familles?

18- Où avez-vous connu l'Association?

19- Quels aspects ou services de l'AHGCQ vous incitent le plus à y adhérer?

-----Exemple de résolution-----

**Extrait d'un procès-verbal d'une rencontre du Conseil d'administration de** (nom de l'organisme) \_\_\_\_\_

tenue à (ville) \_\_\_\_\_

le (date) \_\_\_\_\_

**Il est dûment proposé et adopté que** (nom de l'organisme) \_\_\_\_\_

devienne membre de l'**Association des haltes-garderies communautaires du Québec**

Signature et titre : \_\_\_\_\_

**Veillez nous retourner votre demande d'adhésion accompagnée de votre cotisation de 100 \$ et de la résolution de votre conseil d'administration au :**  
4245 rue Laval, Montréal, H2W 2J6

***N.B : Dans le cas d'une adhésion effectuée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre, celle-ci sera valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin suivant. Dans le cas d'une adhésion faite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juin, la cotisation ne sera renouvelable qu'au 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante.***